

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 1^{er} septembre 2005 un dossier d'information relatif à l'augmentation de plafond du programme d'émission de billets de trésorerie émis par Maghreb Steel.

Les principales caractéristiques du programme susmentionné sont :

- Nouveau plafond de l'émission: 400 millions de dirhams
- Ancien plafond : 200 millions de dirhams
- Valeur nominale : 100 000 dirhams
- Maturité : de 10 jours à 12 mois
- Taux d'intérêt : négociable, déterminé à chaque émission en fonction des conditions du marché

Les émissions se feront au gré de l'émetteur après l'obtention du visa du CDVM. L'intégralité du dossier d'information visé par le CDVM est remis ou adressé sans frais à tout souscripteur qui en fait la demande. Il est, en outre, tenu à la disposition du public au siège de Maghreb Steel.

Par ailleurs, il est disponible sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma.

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/028/2005

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières